



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 2025

Réunis en séance publique à 19 h en mairie sous la présidence du maire		PRESENT	ABSENT		A donné procuration à			
			Excusé	Non excusé				
MULLER Daniel, maire		X						
ADJOINTS	SCHORUNG Eric	X					Conseillers élus	23
	RINCKE Véronique	X						
	KIRCHER Marie-Joséphine	X					Conseillers en fonction	23
	SCHMITT Serge	X						
	FIRTION Evelyne				X	KIRCHER Marie-Joséphine		
	MOURER Jonathan	X						
CONSEILLERS MUNICIPAUX	BACH Anne-Laurence	X					Conseillers présents	14
	BOTT Cédric	X						
	CAPDEVILLE Damien	X						
	GADLER Sandrine			X			QUORUM	12
	GROSS Sylvie				X	SCHMITT Serge		
	GROSSE Anne-Marie	X						
	HEYMES Muriel	X						
	HOELLINGER Isabelle				X	WURTZ Laurent	Conseillers absents avec excuses	2
	HOUVER Sabrina				X	HEYMES Muriel		
	MEYER Gaston				X	MULLER Daniel		
	PERRIN Marina	X					Conseillers absents sans excuse	1
	SCHMITT Fabienne		X					
	SCHMITT Serge Bruno	X						
SIATTE Jean-Marie		X				Conseillers ayant donné procuration	6	
WURTZ Laurent	X							
ZAHM Marcel				X	RINCKE Véronique			

Désignation du secrétaire de séance : Mme BEYER Sylvie, secrétaire de mairie.

Date de la convocation : 08/12/2025

Ordre du Jour	
	APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE
1.	ORANGE : CONVENTION ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
2.	CASC : CONVENTION REVERSEMENT DES REDEVANCES D'OCCUPATION EN CONTREPARTIE DE L'IMPLANTATION D'ANTENNES DE TELECOMMUNICATION SUR LES RESERVOIRS D'EAU POTABLE
3.	COMPTABILITE : AUTORISATION DE MANDATEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
4.	CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2025
5.	ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION APE LES LOUS'TIK - AMICALE DES VOITURES ANCIENNES DE HAMBACH & ENVIRONS - FC HAMBACH - ASSOCIATION GENEALOGIQUE – CONSEIL DE FABRIQUE



6.	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - information
7.	DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER - information
8.	DIVERS ET COMMUNICATIONS

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE PRECEDENTE

Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2025.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Point 1 – DCM 2025/46

ORANGE : CONVENTION ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

M. MOURER, Adjoint, expose :

Dans le cadre de la stratégie d'Orange sur les effacements de réseaux, la société a fait parvenir à la commune de HAMBACH une convention pour fixer les modalités financières et juridiques pour la mise en œuvre de la dissimulation des réseaux aériens existants qui sont la propriété d'Orange et qui sont situés rue Nationale, impasse Woog, impasse des roseaux à HAMBACH.

Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Autorise le Maire à signer cette convention.

Point 2 – DCM 2025/47

CASC : CONVENTION REVERSEMENT DES REDEVANCES D'OCCUPATION EN CONTREPARTIE DE L'IMPLANTATION D'ANTENNES DE TELECOMMUNICATION SUR LES RESERVOIRS D'EAU POTABLE

M. MOURER, Adjoint, expose :

Vu la délibération n°2021-04-01-02-11 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences du 1^{er} avril 2021 relative au reversement du loyer des antennes qui acte le principe de restituer le loyer des antennes sur les ouvrages d'eau potable aux communes ;



Considérant qu'avant le transfert de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération, l'ouvrage d'eau potable relevait d'un syndicat des eaux dont faisait partie la commune de HAMBACH ;

Considérant de ce fait que le montant des reversements sera proportionnel à la population de la commune précédent le transfert de compétence ;

Considérant le projet de convention annexé ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Décide

D'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération,

D'autoriser le Maire à signer la convention et toute pièce en lien avec sa mise en œuvre.

M. le Maire s'étonne que la commune soit concernée étant donné qu'il n'y a aucun château d'eau sur le ban de la commune.
M. SCHMITT évoque un dispositif de télérelève.
M. le Maire constate que la part versée à Rouhling est relativement élevée.
Mme KIRCHER souhaite comprendre pourquoi.
M. le Maire explique que sur un même château d'eau peuvent se trouver plusieurs antennes.

Point 3 – DCM 2025/48

COMPTABILITE : AUTORISATION DE MANDATEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. SCHORUNG, Adjoint, expose :

Afin qu'en début d'année 2026, les dépenses d'investissement puissent être engagées avant le vote du budget primitif, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Il convient donc d'indiquer sur la délibération les dépenses d'investissement concernées le plus précisément possible.
Après discussion, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement en comptabilité M 57 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, notamment



en dépenses

Chapitre	Crédits votés au BP 2025	Décisions modificatives	Crédits pouvant être ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT
20	81,00 €	/	20,00 €
21	556 700,00 €	/	139 175,00 €
23	1 856 198,00 €	/	464 049,00 €

Point 4 – DCM 2025/49

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2025

Mme KIRCHER, Adjointe, présente les résultats du jury, et propose l'attribution des prix suivants pour le concours des maisons fleuries 2025 :

HAMBACH		
Nom - Prénom	Prix	Montant
Mme Dorothee NICKLES	1 ^{er}	90 €
Mme Monique KIEFFER	2 ^{ème}	75 €
M. Georges GRÄFF	3 ^{ème}	65 €
ROTH		
Nom - Prénom	Prix	Montant
Mme Nadia PECORARI	1 ^{er}	90 €
Mme Lucienne BLIES	2 ^{ème}	75 €
M. Bertrand SCHILD	3 ^{ème}	65 €
Total prix payés par mandats	(1)	460 €
Autres lauréats 16 personnes bons d'achat de 25 € (bon à utiliser chez Olivia)		
	(2)	400 €
Total général	(1) + (2)	860 €

Des prix ont également été attribués à 16 personnes ayant joliment fleuri leurs maisons sans participer au concours. Ces personnes auront chacune un bon d'achat d'une valeur de 15 € (à utiliser chez Olivia)

Le total général (concours maisons fleuries & autre) est de 1 100 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,



approuve ces résultats et charge le Maire d'établir les mandats pour les bénéficiaires.

Point 5 – DCM 2025/50

ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION APE LES LOUS'TIK - AMICALE DES VOITURES ANCIENNES DE HAMBACH & ENVIRONS - FC HAMBACH - ASSOCIATION GENEALOGIQUE – BASKET CLUB HAMBACH -CONSEIL DE FABRIQUE

Mme FIRTION, Adjointe présente les demandes de subventions exceptionnelles reçues par :

- * l'APE les Lous'Tik pour l'achat d'une sono & micro pour un montant de 818 €
- * l'Amicale des Voitures Anciennes de Hambach & Environs pour l'achat de 2 ordinateurs, 2 friteuses et 2 bacs bain-marie pour un montant de 1 604,36 €
- * Le FC Hambach pour l'achat d'un rétro-projecteur et d'un barbecue à gaz pour un montant de 683,37 €
- * L'Association généalogique de Hambach pour l'achat de bacs de rangement, d'un destructeur de papier et d'un écran informatique pour un montant de 759,09 €
- * Le Basket Club Hambach pour un verrou porte frigo, un lot de 6 bacs inox, des cônes multijeux, un spot LED rechargeable, des tableaux tactiques coach, des paniers mini-basket, une thermos à pompe et un congélateur pour un montant de 762,44 €
- * Le Conseil de fabrique de Hambach pour des travaux d'éclairage pour un montant de 11 835,64 €, afin de soutenir leur demande d'aide financière auprès de l'association Notre Dame.

Après explications et discussions, le Conseil Municipal, décide à **l'unanimité**, d'accorder une subvention de

- 327 € à l'APE les Lous'Tik
- 642 € à l'Amicale des Voitures Anciennes de Hambach & Environs
- 273 € au FC Hambach
- 304 € à l'association généalogique
- 305 € au Basket Club Hambach



représentant 40 % du montant de leurs achats

5 918 € au Conseil de fabrique de Hambach représentant 50 % du montant de leurs travaux.

Point 6 - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - information

Considérant que la loi de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permet de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels,

Considérant que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus,

M. SCHMITT, Adjoint, expose le plan communal de sauvegarde de la commune de HAMBACH.

Après discussion et échanges de vues, le Conseil Municipal,

Prend acte de ce plan communal de sauvegarde.

M. BOTT s'interroge sur l'opportunité d'une communication de ce PCS à la population.
 M. SCHMITT approuve mais demande que les numéros de téléphone ne soient pas divulgués, il précise qu'un arrêté sera pris par le Maire pour l'application. Le PCS est actuellement prêt, a été envoyé au SDIS et au retour, l'arrêté évoqué précédemment sera pris. Ce PCS est une demande de la Préfecture. Quant au fonctionnement, chaque adjoint sera en charge d'une cellule.
 M. le Maire rappelle l'existence d'un risque dans la commune : la conduite de gaz.

Point 7 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – information

	VENDEURS	ACHETEURS
VENTES MAISONS/ APPARTEMENTS		
28 rue St Hubert	Mme et M. BOUMAD Abd-El-Kader	ARNONE Patrick EHRESMANN Sandra
16b rue de Neufgrange	PRIMIEROLLO Rocco	WEDER Mélanie LAWITSCHKA Thomas
21 rue de Woustviller	GITZHOFFEN Nicolas et Clotilde	KREBS Raphaël et Laura
VENTES TERRAINS		

21 rue de Puttelange	Mme et M. KIRCHER André et Marie	Mme et M. HAQUE Nicolas et Charlène
----------------------	-------------------------------------	--

Point 8 - DIVERS ET COMMUNICATIONS

M. le Maire annonce au Conseil Municipal le projet HY-FEN : il s'agit à l'horizon 2032 de remplacer le gaz des conduites déjà existantes par de l'hydrogène fabriqué grâce à des panneaux photovoltaïques au Portugal et en Espagne. Cet hydrogène sera acheminé au travers de 800 km de conduites via Fos-sur-Mer ; après Hambach, la conduite traversera Erching pour rejoindre l'Allemagne. La Commune fera part de ses observations quant au tracé définitif et il n'y aura pas d'impact financier.

M. MOURER s'interroge si cela induira un changement pour le particulier.

M. le Maire explique que ce ne sera pas le cas, que ce projet concerne uniquement l'acheminement.

M. SIATTE arrive à 19h40.

M. WURTZ évoque la nécessité d'utiliser de l'énergie pour créer l'hydrogène.

En point suivant, M. le Maire annonce une information pas encore officielle concernant les finances de la Commune : avec le PLF 2026, une ponction de 661 500 € serait opérée par l'Etat sous la forme d'une reconduction du DILICO et d'une baisse du PSR sur la zone Europôle, ce qui représente un quart du budget.

M. MOURER espère que le pacte financier et fiscal ne sera pas alors appliqué.

M. le Maire lui confirme qu'il sera effectivement caduc si le PLF est voté en l'état.

M. BOTT souhaite savoir si la CASC a un lien avec cette ponction.

M. le Maire précise que toutes les collectivités seront impactées (la CASC à hauteur de 3 000 000 €, SARREGUEMINES à hauteur de 800 000 €, CATTENOM à hauteur de plus de 2 000 000 € et METZ à hauteur de 1 304 000 € par exemple)

M. BOTT constate que le montant de la ponction n'est pas cohérent avec la taille de la commune et que HAMBACH ne touche de toute façon pas l'intégralité des taxes.

M. le Maire souligne que le pacte financier et fiscal ne sera pas annulé, mais juste suspendu.

M. BOTT souhaite connaître le montant des économies pour l'Etat avec ces ponctions.

M. le Maire lui répond qu'il sera de 2,5 milliards d'euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Liste des délibérations	
DCM 2025/46	ORANGE : CONVENTION ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
DCM 2025/47	CASC : CONVENTION REVERSEMENT DES REDEVANCES D'OCCUPATION EN CONTREPARTIE DE L'IMPLANTATION D'ANTENNES DE TELECOMMUNICATION SUR LES RESERVOIRS D'EAU POTABLE
DCM 2025/48	COMPTABILITE : AUTORISATION DE MANDATEMENT ET LIQUIDATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
DCM 2025/49	CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2025



DCM 2025/50	ASSOCIATIONS : DEMANDES DE SUBVENTION APE LES LOUS'TIK - AMICALE DES VOITURES ANCIENNES DE HAMBACH & ENVIRONS - FC HAMBACH - ASSOCIATION GENEALOGIQUE - CONSEIL DE FABRIQUE
DCM 2025/45	ENEDIS : CONVENTIONS DE SERVITUDE

Signatures

M. le Maire,

Daniel MULLER

La secrétaire

Sylvie BEYER





SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la réunion : 15/12/2025

Date de la convocation : 08/12/2025

Nom	Prénom	Fonction	Procuration à	Présent	Absent avec excuse	Absent sans excuse	Procuration	Signature
MULLER	Daniel	Maire		x				
SCHORUNG	Eric	1er Adjoint		x				
RINCKE	Véronique	2ème Adjointe		x				
KIRCHER	Marie-Joséphine	3ème Adjointe		x				
SCHMITT	Serge	4ème Adjoint	SCHORUNG Eric	x				
FIRTION	Evelyne	5ème Adjointe	KIRCHER Marie-Joséphine				x	XXXXXXXXXXXX
MOURER	Jonathan	6ème adjoint		x				
BACH	Anne-Laurence	Conseillère		x				
BOTT	Cédric	Conseiller		x				
CAPDEVILLE	Damien	Conseiller		x				
GADLER	Sandrine	Conseillère				x		XXXXXXXXXXXX
GROSS	Sylvie	Conseillère	MOURER Jonathan				x	XXXXXXXXXXXX
GROSSE	Anne-Marie	Conseillère		x				
HEYMES	Muriel	Conseillère		x				
HOELLINGER	Isabelle	Conseillère	WURTZ Laurent				x	XXXXXXXXXXXX
HOUVER	Sabrina	Conseillère	HEYMES Muriel				x	XXXXXXXXXXXX
MEYER	Gaston	Conseiller	MULLER Daniel				x	XXXXXXXXXXXX
PERRIN	Marina	Conseillère		x				
SCHMITT	Fabienne	Conseillère			x			XXXXXXXXXXXX
SCHMITT	Serge Bruno	Conseiller		x				
SIATTE	Jean-Marie	Conseiller			x			XXXXXXXXXXXX
WURTZ	Laurent	Conseiller	HOELLINGER Isabelle	x				
ZAHM	Marcel	Conseiller	RINCKE Véronique				x	XXXXXXXXXXXX
				14	2	1	6	